



Compte-rendu
du **mardi 6 avril 2010**
Bourg St-Maurice

Conseil Local de Développement

Présents : Henry BEGUIN, Alain MACHET, Damien PERRY, Claire MAUDUIT, Laurent BATTIER, Michel COLLADO, Eric BARBARIN Bernard GSELL, Michel MAHIEU, Joseph MOUGEL, Gilles NANTET, Jean François NICOLINO, Chantal DIEBOLT, Séverine BENOIT, Alain CASSE, Serge LEFEVRE, Thomas DILORENZO, André SYLVESTEVE, Jean Pierre MAITRE, Daniel PEZET, Bernard ARPIN, Danielle MARIEN, Vincent BAMEZ, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Jean MAGNIETTE, Daniel PAYOT, Nicolas RACT, Michel CHEVRONNET, Armelle LEROY CAMPLAN, Sandrine ARMAND, Didier ARMAND, Pierre VILLENEUVE, Florent CLAVEL, Eric MINORENT, Henry CHEVRONNE, Claude GERMAIN, Michel CHAMPEAU, Jean Gabriel SCHNEIDER (d'autres présents n'ont pas signé la feuille d'émargement)

Excusés : Philippe BARGEOT, Raymonde CHEVRONNET, Agnès Girard, Jean François QUEST

*"Après le départ du 7ème bataillon de chasseurs alpins,
quelle nouvelle dynamique de développement pour notre territoire? "*

Après un demi-siècle de présence sur le territoire, le 7ème bataillon de chasseurs alpins sera très prochainement transféré en Isère. Les incidences pour les cantons de Bourg-Saint-Maurice et d'Aime seront nombreuses : diminution de la population locale permanente, impacts économiques directs et induits, vacances de logements... Les acteurs locaux ont engagé une réflexion sur l'après 7ème BCA et notamment l'utilisation de l'espace libéré. Cette réflexion doit dépasser le cadre de la reconversion de la caserne et servir de point de départ pour réfléchir à une nouvelle dynamique de développement. Suite à une proposition de M. le Maire de Bourg Saint Maurice, Alain MACHET, Président du Conseil Local de Développement de Tarentaise Vanoise, propose ce temps de réflexion et d'échanges sur ce sujet aux enjeux considérables pour notre territoire.

Devant la salle pleine, il représente le rôle, les missions et le mode de fonctionnement du CLD. Il remercie les intervenants, Monsieur Damien PERRY, Maire de Bourg St-Maurice et Vice-Président du Syndicat Mixte de Redynamisation Site de Défense, et Claire Mauduit, chargée de mission « Grands Projets » pour la commune de Bourg St Maurice.

Il remercie Mme Noëlle AZNAR-MOLLIEUX, Conseillère Régionale nouvellement élue, pour sa présence et laisse la parole à M. PERRY qui en profite pour excuser Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Syndicat Mixte de Redynamisation de Site de Défense. Après l'annonce du départ du 7ème BCA de Bourg St-Maurice, il explique que des études d'impact ont été réalisées et qu'un Comité consultatif a été créé. Une étude commandée par l'Etat a été menée parallèlement à une analyse par un groupe d'universitaires.

Cette séance plénière du CLD, ouverte au public, a pour objet de présenter les grands axes de développement, mais il est encore un peu tôt pour développer un plan d'actions précis. Monsieur le Maire invite aux interventions de chacun et au débat sur ces grandes orientations.

Claire Mauduit, chargée de mission « Grands projets » pour Bourg St-Maurice, en partie détachée sur le Syndicat Mixte, apporte des éléments techniques sur ce dossier.

1. L'impact du départ du 7^{ème} BCA.

Le départ du 7^{ème} BCA devrait engendrer le départ théorique de 1 720 habitants du territoire. L'effet est donc significatif pour notre solde migratoire. Ce déménagement accentue une tendance déjà repérée sur le territoire. Les militaires sont une population jeune et ce départ laisse anticiper un vieillissement notable de la population. Ce départ aura de même pour conséquence une diminution des taxes perçues par la collectivité.

Les militaires vont libérer 301 logements (ils sont essentiellement locataires) dans un contexte de manque de foncier important sur Bourg St-Maurice et de coût du logement relativement élevé. Le Maire souligne une certaine frilosité des promoteurs sociaux. Il précise que 250 demandes de logement sont actuellement non satisfaites. Un risque de fermetures de classes est à anticiper en l'absence d'installations de nouvelles familles.

Un état des lieux des bâtiments du site a été réalisé. Certains ont besoin d'une réhabilitation importante. Deux bâtiments sont très anciens et donc particulièrement problématiques (besoin de réhabilitation conséquents). Les logements des militaires sont dans l'ensemble assez grands alors que la demande porte sur des logements aux surfaces plus petites.

Impact social

Il est précisé que le départ du 7^{ème} BCA ne remet pas en cause la constitution d'un pôle enfance. L'impact social est toutefois non négligeable : 9% des effectifs scolaires sont concernés. L'impact est moins élevé pour ce qui concerne les collégiens et les lycéens. Il faut s'attendre à une diminution de la diversité de l'offre associative, notamment sportive. Au niveau médical, aucun impact notable n'est soulevé.

Au niveau de l'économie résidentielle

Un impact réel est prévisible sur le commerce local. Selon une évaluation réalisée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie, le marché local est d'environ 100 millions d'euros (30% assuré par les touristes, 70% par les locaux). La consommation des militaires est évaluée à environ 3,9 millions d'euros dont 90% sur Bourg St Maurice. La consommation par militaire à l'année est inférieure à celle des résidents, du fait qu'ils sont amenés à partir en manœuvre.

Une personne dans l'assemblée souligne qu'il n'y a pas, contrairement au rendu de l'étude, de « centrale d'achat » propres aux militaires.

La fragilité du territoire tient du fait que l'économie est tournée essentiellement vers le tourisme et les activités saisonnières.

Impact sur le foncier

27 ha vont être libérés (dont 14, 2 ha sur le quartier Bulle, dont 8.5 ha aménagés, et 5.5 ha sur Vulmix), 63 000 m² de ShON constructible d'où une problématique de rénovation urbaine évidente. Il ne faut certainement pas que ce site se transforme en friche.

Impact en matière d'emplois

Ce site militaire est aujourd'hui le plus gros pourvoyeur d'emploi du secteur après l'hôtellerie et la restauration.

2. L'accompagnement attendu de l'état

Ce soutien attendu de l'Etat pourrait revêtir plusieurs formes.

- Un fonds de soutien aux communes (selon l'impact direct sur les finances communales après le départ). 24 communes sont impactées,
- Une dotation de 6 millions d'euros dans le cadre d'un Contrat de Redynamisation du Site de Défense,
- Une « zone franche » sera créée. Les acteurs du projet n'ont pas plus d'information à ce jour ni sur la durée, ni sur la nature des aides, ni sur le périmètre du dispositif,

- Un crédit de taxe professionnelle (loi de finances 2009). Les informations ne sont pas plus précises concernant l'adaptation de cette mesure à la disparition de la taxe professionnelle,
- La cession du terrain à 1'euro symbolique,

Un « retour sur bonne fortune » est attendu de la part de l'Etat (50% des recettes sur la vente des biens devront être rendues à l'état). La collectivité aura à sa charge la dépollution du site (une étude est en cours pour l'évaluation financière).

3. Les grandes orientations : le projet de « Pôle d'excellence pour la montagne de demain »

Les enjeux sont les suivants :

- Valoriser la richesse du patrimoine local (thermalisme, agriculture de montagne et artisanat d'art)
- Faire émerger les pistes d'innovation climatique
- Initier une démarche cohérente de développement durable (démarche engagée par Bourg St-Maurice)
- Développer les transports alternatifs entre vallée et montagne
- Développer l'offre culturelle et sociale
- Proposer des logements durables au service des habitants et des activités
- Faciliter l'installation d'activités économiques
- Offrir de nouvelles structures d'accueil dans nos deux cantons
- Mettre en place un dispositif collaboratif pour favoriser la recherche
- Développer des pôles d'excellence sportifs complémentaires au service de tous
- Planter une filière de formation innovante autour des métiers du tourisme et de la montagne.

Un plan du site est présenté avec la localisation de la future zone de développement économique, du projet sportif et du projet de pôle de formation professionnelle, une zone de restauration collective, des locaux pour les services techniques, de l'hébergement touristique (classes vertes, classes de neige et structures sportives), des projets à vocation multiple mais aussi la déviation prévue.

4. Echanges

Question ; Alain MACHET rappelle les grandes attentes partagées du Conseil Local de Développement et notamment la mise en place d'un SCOT sur le territoire ; ce projet ne peut s'inscrire que dans une réflexion globale sur l'avenir de la vallée. Le CLD au fil de ses travaux a, à plusieurs reprises, attiré l'attention des élus sur les nécessaires transports en commun à développer. Une commission tourisme issue de l'instance s'intéresse de près aux moyens du développement touristique d'été et la communication du territoire qui doit placer au centre de ses argumentaires le patrimoine local. Le projet tel que présenté par M. Le Maire semble aller dans cette direction (développer les transports alternatifs entre vallées et montagne, valoriser la richesse du patrimoine local...).

En matière de développement culturel, Alain précise le constat souvent fait d'une salle des fêtes sur Bourg Saint Maurice un peu petite selon les acteurs de la culture. Ce projet de réaménagement ne serait-il pas l'occasion d'envisager la création d'une salle mieux adaptée ?

Aussi, le CLD a souvent attiré l'attention des élus en matière de Plan Climat Energies Territoriaux (PCET) ; une action spécifique est elle envisageable, comme par exemple l'accueil d'entreprises spécialisées sur ce créneau ?

M. Damien PERRY, avant de répondre à ces diverses questions souhaite rappeler, en matière de transport, les soucis connus avec les TER. Le patrimoine du territoire est riche et notamment le patrimoine naturel ; il rappelle la préparation de la Charte de Développement Durable du Parc dont il est le Vice Président.

Pour ce qui concerne l'éventualité d'une salle culturelle, il faudrait selon lui avant tout avoir des hôtels pour accueillir des séminaires. Il insiste sur la problématique des moyens à réunir pour développer ce type d'infrastructure. Le choix des élus est de focaliser ces moyens sur le Pôle d'Excellence de sport et de formation, afin de développer la population qui sera amenée à fréquenter demain des salles culturelles.

Question : combien d'emplois sont attendus du Centre National de Ski de Haut Niveau dont le coût semble relativement élevé au vu du rachat envisagé du centre de vacances Renouveau ?

M. PAYOT répond qu'il est nécessaire de réhabiliter cette friche avec des projets. Ce centre le permettra en grande partie. 850 lits sont envisagés pour le sport et la formation professionnelle (métiers du tourisme et de la montagne).

Michel COLLADO, consultant référent du projet pour l'ASADAC intervient : la commune fera par ce rachat un investissement foncier important. L'idée est d'y accueillir ensuite le Centre National de Ski de Haut niveau. Ce Centre national a choisi entre Chamonix, Albertville et la Tarentaise et s'installera finalement en Tarentaise. La consigne de ce projet est une absence d'impact sur le budget de fonctionnement des Collectivités locales. Il faudra développer les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'éducation à un haut niveau.

En ce qui concerne le Centre de formation aux métiers du tourisme, les enjeux sont la féminisation des emplois et leur annualisation. L'idée est de développer un centre de formation avec pour cible prioritaire la vente. Il est en effet nécessaire de maintenir de la matière grise sur le territoire. La diversification doit se réaliser par la spécification et l'innovation.

Une question est posée sur le calendrier de l'opération

Début 2013, le site devrait accueillir l'ouverture du Centre. L'armée est très coopérative.

Une question concernant la position de la Région Rhône Alpes

M. PERRY explique qu'il a eu l'assurance du soutien de la Région, notamment, dans un premier temps, dans le cadre d'un financement en ingénierie (150 000 euros). Un avenant au CDRA est envisagé.

Mme Noëlle AZNAR-MOLLIEUX, Conseillère Régionale explique que l'exécutif se met en place et que les représentations de chaque Conseiller ne sont pas encore connues. Elle témoigne néanmoins de l'intérêt fort de la Région pour ce projet d'envergure. Sept Grand Projet Structurant pour la Région sont repérés dont celui-ci. 150 000 euros de soutien en ingénierie sur ce projet seront attribués par la Région qui exprime des exigences importantes en matière de gouvernance de projet. Ce projet est pilote sur les Alpes.

Question ; comment protéger l'«Arbonne» contre d'éventuels débordements.

M. PERRY répond que l'Arbonne appartient à l'état, le RTM est missionné pour sa surveillance.

Eric BARBARIN de la Chambre du Commerce et de l'Industrie prend la parole et préconise, pour le développement des formations liées aux métiers du tourisme et de la vente, de se rapprocher de l'ESC et du CESNI.

M. COLLADO explique que les acteurs du projet sont en relation avec l'ESC qui encourage ce projet. M. le Maire insiste sur la qualité de l'accueil dans nos stations et les nécessaires formations à développer. M. BARBARIN complète en expliquant que les formations en langues étrangères sont très importantes dans le cadre du développement de la qualité de l'accueil en stations.

Un membre de l'association Bourg Saint-Maurice 2020 précise la forte mobilisation de ses membres à l'occasion de cette rencontre et le travail réalisé par ces derniers sur les études préalables. Ses membres continueront à s'investir et à travailler.

Des études vont encore être lancées prochainement pour ce projet.

Pour, Alain Machet, il ne faut pas faire disparaître les entrées de gamme en matière d'hébergement.

M. le Maire précise que les élus ont beaucoup œuvré pour le maintien de Renouveau, et qu'ils regrettent aujourd'hui la fermeture de ce Centre. La décision de fermeture n'appartient qu'à la direction de Renouveau, elle n'est pas liée au rachat envisagé par la commune.

Une question est posée sur l'avenir du camping : M. le Maire précise que son avenir est assuré, le marché est reconduit avec son gérant, et qu'il est important de conserver un camping de qualité sur la commune.

Intervention ; de fausses informations circulent, d'où l'intérêt de cette rencontre. La fermeture de Renouveau ce sont 40 emplois de plus qui disparaissent dans cette vallée. Il ne faut pas négliger cette clientèle et se donner les moyens de la retrouver sur Bourg St-Maurice.

Question : en ce qui concerne le Staff du Centre national de Ski de haut Niveau, la fédération souhaite réunir tous ses moyens au même endroit : le risque n'est il pas de déshabiller d'autres territoires en regroupant tous les Centres de formation à Bourg St Maurice ? (Exemple de St Michel de Maurienne qui perdra des élèves et fermeture du lycée d'été d'Albertville. Par ailleurs plusieurs des formations envisagées sont déjà proposées par les universités de Chambéry ou Grenoble).

M. COLLADO précise que ce ne sera pas le cas à Saint Michel. Une concertation est en cours avec les universités concernées et l'école de commerce de Chambéry.

La rencontre se termine à 20h00, un verre est proposé à l'ensemble des personnes présentes.

Alain MACHET
Président